



L'entreprise Quevilly Habitat s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

L'entreprise Quevilly Habitat, Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH), exerce son activité de construction et de gestion immobilière sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (500 000 habitants).

Son siège social ainsi que ses cinq agences de proximité se situent à Grand Quevilly. Chaque agence compte entre 3 et 4 personnels d'agence, et entre 18 et 25 agents de terrain.

Historiquement ancré à Grand Quevilly, Quevilly Habitat est aujourd'hui implanté dans 16 communes de la Métropole. Au 1^{er} juillet 2017, son patrimoine compte 10 283 logements.

Quevilly Habitat loge ainsi plus de 20 000 personnes avec une volonté permanente de répondre à leurs besoins, en leur offrant une très grande qualité de services. Grâce à son expérience dans la construction et la gestion de logements, Quevilly Habitat contribue à favoriser et à maintenir la cohésion sociale en assurant la diversité des logements proposés et la mixité des occupants, répondant ainsi aux objectifs du Plan Local de l'Habitat de la Métropole Rouen Normandie.

En tant que bailleur social, et très attaché à ses valeurs de solidarité, de professionnalisme, d'intégrité, de respect, d'écoute et d'équité, Quevilly Habitat a à cœur de préserver le territoire sur lequel il est présent. Construire des bâtiments dans une démarche respectueuse de l'environnement, permettant d'accroître les performances énergétiques tout en proposant un cadre de vie optimal aux locataires, sont autant d'enjeux de la politique quotidienne de l'entreprise.

C'est pourquoi depuis une dizaine d'années, l'entreprise Quevilly Habitat a déjà mis en place plusieurs actions en matière de transition écologique :

- *Bâtiment*

- Charte environnement, hygiène et sécurité dans le cadre des chantiers, mise en place en juin 2018. Elle est à présent intégrée aux cahiers des charges et appels d'offres, mais n'a pas encore été appliquée.
Elle a pour but l'organisation des chantiers de construction et réhabilitation : la diminution des nuisances sonores et visuelles, la gestion des déchets, la sécurité des ouvriers et habitants.
- Le coût des matériaux biosourcés est trop important, cependant l'utilisation du bois est envisageable. La surélévation d'un immeuble est actuellement en cours avec une ossature bois.
- Quelques terrasses sont végétalisées. Cela représente aujourd'hui environ 10 000 m². Nos bâtiments se situent très majoritairement en milieu urbain peu dense, il y a beaucoup d'espaces verts. La problématique des îlots de chaleur urbains ne se pose donc pas.

- *Efficacité Energétique*

- Sur l'ensemble des logements que compte Quevilly Habitat, 6785 sont chauffés par d'autres moyens que le chauffage électrique et sont étiquetés D en ce qui concerne leur performance énergétique. Ces logements sont en majorité pénalisés par la production d'eau chaude sanitaire électrique. Les programmes neufs ont encore une meilleure performance et 1851 logements sont étiquetés entre A et C.
- 5901 logements sont raccordés au chauffage urbain : 5769 logements sur réseau Vésuve (incinération des déchets) à Grand Quevilly et 132 logements sur le réseau Bois de Maromme.
- L'éclairage basse consommation se généralise
- Systématisation de mise en place de VMC dans les réhabilitations pour la qualité de l'air intérieur.
- Action de sensibilisation le 28 juin 2017, 300 personnes ont pu venir découvrir un logement pédagogique sous forme d'exposition « Ma maison et moi au secours de la planète » afin d'être sensibilisées au éco-gestes du quotidien.

- *Energies renouvelables*

- Les études sont menées avec l'ambition d'aller au-delà de la réglementation thermique 2012 et de viser une performance d'amélioration de 10 à 20%
- Dans le cadre des constructions individuelles, Quevilly Habitat installe une énergie renouvelable dans chaque projet (panneaux solaires thermiques ou photovoltaïque, ballon thermodynamique etc.)
- Dans le cadre des réhabilitations, Quevilly Habitat a systématisé l'individualisation du comptage EFS ainsi que la mise en place de dispositifs d'économiseurs d'eau

- *Déchets/matière*

- Développement de dispositifs de collecte enterrés
- Les produits utilisés pour l'entretien des espaces verts sont sans phytosanitaires : QUEVILLY HABITAT a complété une démarche zérophyto depuis 2011
- Les produits d'entretien sont écologiques et éco-labelisés
- Communication de sensibilisation destinée aux locataires (flash infos encombrants, protection de l'environnement etc.)
- Des actions sur le compost partagé ont été menées mais n'ont pas fonctionné en habitat collectif. Nous avons constaté qu'en l'absence d'un « locataire moteur » pouvant porter le projet, cela n'aboutissait pas. De plus, cela était compliqué à gérer en milieu urbain, il fallait une personne qui gère le composteur, et se posait la problématique d'évacuation du compost. Un composteur avait été installé mais cela ne suffisait pas. Un deuxième a été ajouté mais cela n'était toujours pas suffisant. Cela devenait trop compliqué à gérer.
- 1193 logements sont à ce jour concernés par des dispositifs de collecte enterrée

- *Mobilité transport*

- Plan de déplacements entreprise
- Journée sans voiture
- Vélos à assistance électrique dans les agences et au siège social
- Challenge Pas à Pas, incitant à la marche à pieds
- Formation à l'éco-conduite pour les salariés utilisant un véhicule de service
- Mise à disposition de l'offre du réseau Astuce au sein de l'entreprise
- Mise à disposition du plan du réseau Astuce, des plans de métro, téor, pistes cyclables et liens concernant l'offre de transport
- Encouragement à utiliser le réseau SNCF/TER pour les déplacements professionnels
- Stationnement vélo sécurisé devant le siège social

- Douche accessible au sous-sol du siège social
- Salle aménagée permettant la prise de repas
- Titres de transports mis à disposition pour les déplacements professionnels
- Covoiturage favorisé pour les déplacements professionnels
- Véhicule électrique depuis 2014
- Audio/vision conférences avec certains prestataires
- Information des salariés sur l'actualité transport sur l'ensemble du réseau
- Formation à la prise en main de VAE
- *Numérique*
 - Dématérialisation (GED, GTP, intranet, bulletins de paie etc.)
- *Biodiversité*

Une gestion différenciée de nos espaces verts n'est pas envisageable car cela ne correspond pas aux attentes de nos locataires, cependant des actions sont tout de même mises en place :

- Des éco-paturages existent dans deux résidences. Toute l'année pour l'une d'elle, de mars à octobre environ pour la deuxième.
- Les buttes sont traitées différemment, les fauchages sont espacés.
- Lorsque c'est possible (bonne pousse, pas d'humidité), nous faisons des tontes mulching.
- *Alimentation*
 - Création d'un jardin potager à l'initiative de locataires, avec le soutien de QUEVILLY HABITAT.
- *Autres*
 - Depuis 2016, tout un secteur est tondu par des appareils électriques. Cela représente environ 500 logements. En 2019 nous allons passer d'un équipage à deux et doubler le nombre de logements concernés, atteignant environ 10% de notre patrimoine.

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,
 Considérant les motivations de l'entreprise Quevilly Habitat et les actions qu'elle a déjà mises en place,
 L'entreprise Quevilly Habitat s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, Laurent BONNATERRE, Directeur Général, représentant légal de l'entreprise Quevilly Habitat, domiciliée 93 avenue des Provinces 76120 GRAND QUEVILLY, m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 par :

- *Bâtiment*
 - Envisager l'utilisation de matériaux biosourcés en production locale lors des constructions
- *Efficacité Energétique*
 - Systématiser la mise en place de chaudières à haute performance énergétique en individuel et collectif, d'ici 2021.
 - L'ensemble du parc étant équipé en éclairages basse consommation, poursuivre la généralisation des éclairages LED avec détection de présence
 - Réhabiliter 220 logements par an
- *Energies renouvelables*
- *Déchets/matière*
 - Dispositifs de collecte enterrée pour toutes les constructions neuves
- *Mobilité transport*
 - Créer un espace dédié au covoiturage sur l'intranet de l'entreprise
 - Remettre lors du séminaire d'entreprise de juin 2019 des kits piétons
 - Développer un service de conciergerie
 - Fournir un livret d'accueil contenant les informations nécessaires sur l'offre de transport
 - Informer les salariés sur le coût réel de l'utilisation de la voiture
- *Numérique*
 - Généraliser la dématérialisation au sein de l'entreprise
- *Biodiversité*
 - Poursuivre la création d'éco-paturages
 - Généraliser le mulching
- *Alimentation*
 - Création d'un potager d'entreprise
 - Proposition d'ateliers de cuisine sur des thèmes comme le zéro déchets ou les légumes de saison.
- *Autres*

Au regard de l'importance de la dimension collective, je m'engage à participer à la coalition

- J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement (*cocher la case*).

Fait à ..., le ...

Signature